



Association Interprofessionnelle  
de Santé au Travail de la Côte d'Or



***En*** tant qu'adhérent de l'AIST 21, vous pouvez bénéficier d'un ensemble de services visant à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé de vos salariés au travail.

***Régulièrement, de nouveaux services vous sont proposés.***

***A travers son plan d'activité pour 2009, l'AIST 21 vous informe des nouvelles prestations mises à votre disposition, celles-ci se déclinant en 5 axes.***

## **AXE 1 :**

**AIDER LES ENTREPRISES DANS LEURS DÉMARCHES D'ÉVALUATION A PRIORI DES RISQUES CHIMIQUES ET PROMOUVOIR LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DES SUBSTANCES CHIMIQUES LES PLUS DANGEREUSES (CANCÉROGÈNES - MUTAGÈNES - TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION)**

### **↳ Evaluation du risque chimique :**

Mise à disposition des entreprises d'un « Pack Risque Chimique » incluant 3 logiciels d'évaluation du risque chimique : outils simples, gratuits, adaptés à la taille et à l'activité de l'entreprise, avec une approche santé - incendie explosion - environnement.

Le « Pack Risque Chimique » comprend :

- un support de présentation du risque chimique
- le logiciel ou l'outil papier : CLARICE, TOXEV, GERC
- une démonstration du logiciel
- le mode d'emploi du logiciel
- un éventuel accompagnement, plus ou moins important, suivant la taille de l'entreprise et les ressources humaines internes.

### **↳ Actions en direction des garages**

- Réalisation d'un support de sensibilisation des salariés aux risques liés à l'utilisation des produits chimiques
- Formation des salariés au port des équipements de protection individuelle
- Aide à l'évaluation du risque chimique
- Repérage et aide à la substitution des agents CMR
- Surveillance médicale des salariés
- Quantification du risque par des prélèvements atmosphériques sur les agents chimiques suivants : les fumées de gaz d'échappement, l'essence, les peintures, les fibres
- Création d'un support pour l'étude au poste de travail.

### **↳ Actions en direction des imprimeries**

- Prélèvements atmosphériques au poste de travail
- Repérage et aide à la substitution des agents CMR
- Efficacité des ventilations.

### **↳ Renforcement de l'action de conseil aux entreprises à partir des fiches de données de sécurité (FDS)**

Mise au point d'outils de traitement des FDS et formation des secrétaires médicales de l'AIST 21 et des infirmières d'entreprises à l'utilisation de ces outils. Permet au médecin du travail et à l'entreprise de disposer d'une carte d'identité précise des produits, de leur composition, de leurs nuisances et de leurs règles d'utilisation : mieux connaître les risques pour mieux conseiller.

## AXE 2 :

### POURSUITE DES ACTIONS COLLECTIVES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES TPE À LEURS RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES ET LEUR PRÉVENTION

Interventions lors de réunions techniques ou assemblées générales d'organisations ou syndicats professionnels et remise de documents écrits en vue de sensibiliser les chefs d'entreprises (puis les salariés) des TPE à leurs risques professionnels spécifiques et leur prévention, pour les métiers suivants :

- ↳ **Pharmacies**
- ↳ **Restaurants**
- ↳ **Boulangeries-pâtisseries**

## AXE 3 :

### MISE EN PLACE D'OUTILS À DESTINATION DES ENTREPRISES

- ↳ **Protocoles soins d'urgence**

Rédaction de protocoles de soins d'urgence (entreprise avec infirmière - entreprise sans infirmière) et de contenus des trousse à pharmacie. Mise à disposition de ces documents aux entreprises.

- ↳ **Fiches cannabis**

Préparation de fiches pratiques en vue d'une meilleure gestion du risque cannabis au travail :

- à l'usage des employeurs : fiche « Que faire face à un salarié qui présente un comportement anormal, inhabituel ? »
- à l'usage des médecins du travail : guide d'entretien clinique « Comment aborder le problème en entretien systématique ? », guide juridique « Conduites addictives en milieu professionnel : quel positionnement du médecin du travail ? », courrier à destination du médecin généraliste pour la prise en charge d'une addiction problématique, synthèse des référents « addictions » en Côte d'Or, bibliographie récente.
- à l'usage des assistantes médicales de l'AIST 21 : fiche « Convocation médicale, visite à la demande de l'employeur ».

- ↳ **Archivage documents médico-administratifs**

Définition d'un protocole sur la durée de conservation et l'archivage des documents concernant les entreprises : compte-rendu de CHSCT, fiches de données de sécurité, fiches d'exposition, courriers échangés avec l'entreprise, ...

- ↳ **Sensibilisations premiers témoins**

Sensibilisation en une demi-journée des salariés des entreprises à la gestion d'une situation d'urgence : protéger - examiner - faire alerter. Sensibilisation de courte durée qui s'adresse en priorité aux entreprises qui n'ont pas l'obligation de disposer de sauveteurs secouristes du travail.

## AXE 4 :

### DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR LES DANGERS, LES RISQUES ET LES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

#### → Enquête nationale SUMER

Participation de 17 médecins du travail à la troisième enquête nationale SUMER décrivant l'ensemble des expositions liées aux postes de travail (ambiances et contraintes physiques, contraintes organisationnelles et relationnelles, agents biologiques ou produits chimiques auxquels sont soumis les salariés). Ainsi, l'AIST 21 apporte une forte contribution au recensement des risques professionnels, permettant par la suite de définir au niveau national et local des priorités d'action en matière de prévention.

#### → Enquête EVREST

Participation de 18 médecins à l'enquête pluriannuelle EVREST (débutée en 2008), avec l'appui d'organismes de recherche. Observatoire qui vise à disposer d'indicateurs permettant de contribuer à la veille sanitaire, à la veille des expositions professionnelles et de suivre les conditions organisationnelles du travail.

## AXE 5 :

### ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE DE PROGRÈS EN SANTÉ AU TRAVAIL

Engagement de tout le personnel de l'AIST 21 dans la Démarche de Progrès en Santé au Travail, démarche qualité adaptée à la profession.



**P**our toutes précisions sur les actions présentées dans le plan d'activités 2009, contactez-nous, nous vous mettrons en relation avec le bon interlocuteur.

AIST 21

Parc Technologique de la Toison d'Or - 4, allée André Bourland - 21000 DIJON

Tél : 03.80.77.85.30 Fax : 03.80.77.85.31

[www.aist21.com](http://www.aist21.com)